



L'OFFICIEL DU BADMINTON RÉGIONAL

L'Officiel du Badminton Régional - LOBR est le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans l'Officiel du Badminton Régional (LOBR).

LOBR est publié au minimum, deux fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, Bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- Les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.



Directeur de la publication :
Christian PRIVAT

Comité de rédaction :
Jean-François ANINAT
Jérémy GRESSIER
Christel FABRE

Pôle Administratif : 7 rue André Citroën
31130 BALMA
05 61 48 83 37
ligue@badocc.org

Disponible gratuitement sur le site de la Ligue Occitanie de Badminton : www.badocc.org
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

SOMMAIRE






Décisions des réunions statutaires et des votes électroniques du 1^{er} septembre 2025 au 28 mars 2026.

Réunions statutaires sur la période :

Bureau n°1 – 11 septembre 2025	CA n°1 – Annulé
Bureau n°2 – 22 novembre 2025	CA n°2 – 13 décembre 2025
Bureau n°3 – 24 janvier 2026	CA n°3 – 28 mars 2026

Tous les textes réglementaires sont à disposition sur le site régional : [lien](#)

Tous les comptes-rendus de réunions statutaires et les comptes-rendus de votes électroniques sont à disposition sur le site régional : [lien](#)

 Secteur Administratif et Ressources Humaines	p.3
 Secteur Financier	p.8
 Secteur Vie Sportive	p.11
 Secteur Développement	p.13
 Décisions Individuelles	p.16

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Vote du compte-rendu de l'AG du 15 Mars 2025

L'assemblée Générale de la Ligue Occitanie s'est tenue le 15 mars 2025.
Les participants à l'AG ont voté l'approbation du projet de son compte-rendu.

Le projet de compte-rendu de l'AG est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu E-Vote - n°1 – AG

Compte-rendu de l'AG

Calendrier des réunions (saison 25-26)

Le calendrier des réunions de la Ligue pour la saison 2025-2026 a été soumis au vote auprès du Conseil d'Administration.

Le calendrier des réunions est adopté à la majorité.

Compte-rendu du E-Vote n°1

Comptes-rendus audios des réunions

L'idée d'avoir un compte-rendu audio des réunions institutionnelles sous forme de podcast généré par IA à partir du compte rendu écrit est débattue.

Mise au vote de l'idée d'une diffusion d'un compte rendu audio des réunions version « podcast ». Chacun a pu écouter ce format en amont du Bureau.

La version podcast du compte-rendu est rejetée à la majorité.

Mise au vote de l'idée d'avoir un fichier audio de la lecture des comptes-rendus.

La possibilité d'écouter le compte-rendu lu est adoptée à l'unanimité.

Le fichier audio devra être déposé sur le site avec le compte-rendu écrit et un lien vers cet audio devra être intégré à la fin du compte rendu écrit.

Cf. Bureau n°2

Travail le 1^{er} mai

Sachant qu'une compétition sportive est organisée par la Fédération le 1^{er} mai 2026, est-ce que la Ligue valide qu'un salarié travaille le 1^{er} mai dans le cadre d'une action sportive fédérale ?

Mesure adoptée à l'unanimité.

Cf. Bureau n°2

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Composition des commissions

E-VOTE CA N°6 : Composition commission Interclubs Régionaux

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION: 1

La liste est acceptée à l'unanimité

E-VOTE CA N°7 : Composition commission Sport en entreprise

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à l'unanimité

E-VOTE CA N°8 : Composition commission Formation

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

La liste est acceptée à l'unanimité

E-VOTE CA N°9 : Composition commission Ligue des Officiels Techniques

POUR : 20 CONTRE : 1 ABSTENTION: 0

La liste est acceptée à la majorité

E-VOTE CA N°10 : Composition commission Compétitions Individuelles

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

La liste est acceptée à l'unanimité

E-VOTE CA N°11 : Composition commission Autorisations et Homologations

POUR : 18 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à la majorité

(à noter qu'il n'y avait qu'un seul nom sur cette liste)

E-VOTE CA N°12 : Composition commission Parabadminton

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

La liste est acceptée à l'unanimité.

Compte-rendu des E-Votes (6 à 18)

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Composition des commissions

E-VOTE CA N°13 : Composition commission Sport et Santé

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°14 : Composition commission Communication

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°15 : Composition commission Marketing et Partenariat

POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°16 : Composition commission Développement Durable

POUR : 18 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à la majorité.

(à noter qu'il n'y avait qu'un seul nom sur cette liste).

E-VOTE CA N°17 : Composition commission Équipements

POUR : 19 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à la majorité.

(à noter qu'il n'y avait qu'un seul nom sur cette liste).

E-VOTE CA N°18 : Responsable commission Féminisation et Citoyenneté.

POUR : 18 ABSTENTION : 0

La responsable est élue à la majorité.

Compte-rendu des E-Votes (6 à18)

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Composition des commissions

E-VOTE CA N°20 : Composition commission Féminisation et Citoyenneté

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°21 : Composition commission Règlements

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°22 : Composition commission Emploi

POUR : 15 ABSTENTIONS : 2

La liste est acceptée à l'unanimité.

(à noter qu'il n'y avait qu'un seul nom sur cette liste)

E-VOTE CA N°23 : Composition commission Jeunes et Haut-Niveau

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°24 : Composition commission Disciplinaire

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°25 : Composition commission Réclamations et Litiges

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La liste est acceptée à l'unanimité.

Compte-rendu des E-Votes (20 à 25)

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Composition des commissions

E-VOTE CA N°26 : Composition commission Relation avec le Territoire

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La liste est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°27 : Composition Compétitions Individuelles candidature Fayza ZIOUECHE

POUR : 15 ABSTENTION : 0

La candidature est acceptée à l'unanimité.

E-VOTE CA N°28 : Composition Jeunes et Haut-Niveau candidature MAUREL Marcel.

POUR : 13 ABSTENTIONS : 2

La candidature est acceptée à l'unanimité.

Compte-rendu des E-Votes (26 à 28)

Mise au vote de la candidature de Julien FABRE en tant que membre de la commission Jeunes et Haut-Niveau.

POUR : 12 ABSTENTION: 1

La candidature est acceptée à l'unanimité.

Cf. CA n°3

SECTEUR FINANCIER

Licences membres du CA

Mise au vote de la prise en charge par la Ligue de la part Fédération et Ligue de la licence pour les membres du CA à partir de la saison 2025/2026.

Mesure adoptée à la majorité.

Cf Bureau n°2

Remboursement des frais téléphoniques

Mise au vote de la suppression du remboursement 10€ par téléphone.

Mesure adoptée à l'unanimité.

Cf Bureau n°2

Système de note de frais

Mise au vote du nouveau système de gestions des NDF : logiciel « N2F » et de l'utilisation d'une carte bancaire nominative par salarié.

Mesure adoptée à l'unanimité.

Cf Bureau n°2

Audit comptable

Mise au vote de la proposition de faire un audit du service comptable par le cabinet comptable.

Mesure rejetée à l'unanimité.

Cf Bureau n°2

SECTEUR FINANCIER

Aide Sociale aux Familles

Mise au vote du fait de proposer plus largement aux familles à QF faible qui ont un/des enfant(s) qui participe(nt) à des actions nationales pour la Ligue, une aide sociale. La commission d'attribution de cette aide sera composée d'au moins 3 membres du bureau. Cette aide sera mise sur le budget 2026 dès la saison sportive 25-26 (code analytique fonctionnement général).

Mesure adoptée à l'unanimité.

Cf Bureau n°2

Comité décisionnel de l'Aide Sociale aux Familles

Mise au vote de la composition du comité décisionnel d'attribution de l'Aide Sociale aux Familles à savoir : Président, Secrétaire Général (ou Secrétaire Général Adjoint) et Trésorier .

La composition du comité est approuvée à l'unanimité.

Cf. Bureau n°3

Les 10 ans de la Ligue Occitanie

L'année 2026 signe l'anniversaire de la fusion des Ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Afin de marquer le coup et remercier toutes les personnes qui ont œuvré au développement de la Ligue Occitanie, le Président a souhaité réunir un groupe de travail autour de l'organisation d'un évènement festif. Le groupe de travail demande au CA de se positionner sur le montant de l'enveloppe budgétaire allouée à cet évènement.

Êtes-vous pour ou contre que l'enveloppe budgétaire globale pour l'évènement soit de maximum 20 000 euros ?

La proposition est adoptée à la majorité.

Cf. CA n° 3

SECTEUR FINANCIER

Rapport financier 2025 et budget prévisionnel

Lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2026, le Trésorier présente le rapport financier de l'année 2025.

Vote du résultat du budget 2025.

Le résultat du budget 2025 est validé à l'unanimité.

Vote du report du budget.

La proposition est adoptée l'unanimité.

Le Trésorier présente le budget prévisionnel pour l'année 2026.

Vote du budget prévisionnel 2026.

La proposition est adoptée l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

Restructuration du Secteur Financier

Lors du Conseil d'Administration du 28 mars 2026, le CA s'est positionné sur la restructuration du secteur financier.

Êtes-vous pour ou contre la restructuration du secteur financier ?

Le CA vote à l'unanimité la restructuration du secteur financier de la Ligue.

Cf. Conseil d'Administration n°3

SECTEUR VIE SPORTIVE

Organisation du Championnat Régional Élite

Validez-vous l'attribution du Championnat Régional Élite au club du Volant des Albères ?
L'attribution du Championnat Régional Élite au club du VDA est validée à l'unanimité par le CA.

Compte-rendu E-Vote n°2

Organisation du Circuit Régional Jeunes #1 - 2026

La commission compétition a reçu deux candidatures pour le CiRJ 1 qui se déroulera les 13 et 14 juin 2026.

Une candidature de Bages (66) et une candidature de Nîmes (30).

Les deux dossiers étaient conformes au cahier des charges et présentaient des propositions équivalentes.

Voici les deux éléments qui ont départagé le choix :

- Bages avait déjà réservé la salle, ce n'était pas le cas de Nîmes.
- L'OBC Nîmes envisage une candidature sur la saison prochaine.

L'attribution de l'organisation du CiRJ1 au Club de Bages est validée à l'unanimité.

Compte-rendu E-Vote n°3

SECTEUR VIE SPORTIVE

Règlement du Circuit Régional Jeunes

La Commission compétition souhaite modifier le règlement du CiRJ pour intégrer une demande de Wild Card pour les poussins souhaitant jouer en série. Actuellement les poussins pris en Série prennent la place d'un joueur déjà qualifié si les tableaux sont complets. La saison dernière, un simple mail du Comité suffisait pour faire la demande et il n'y avait pas de limitation du nombre de demandes par étape, donc les poussins prenaient la place d'un benjamin.

Une deuxième modification concerne le fait de proposer des formules de Brassage Poussins (garçons et filles mélangées avec plusieurs tours où tout le monde se rejoue) sur chaque étape de CiRJ. La saison dernière, la Ligue proposait seulement une formule de Brassage sur les étapes dont les organisateurs possédaient à minima 9 terrains

Mise au vote de la modification d'une partie de l'art. 5.1.1 et de la modification des art. 5.3 et 5.3.1.

Êtes-vous pour ou contre la modification des articles 5.1.1, 5.3 et 5.3.1 du règlement du CiRJ ?

Les modifications du règlement sont validées à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

Projet de financement – Commission Sport en entreprise

Pour réduire l'impact budgétaire qu'engendre la location de terrains à l'année pour le sport en entreprises la commission propose plusieurs solutions : l'organisation d'un loto, l'augmentation du prix des licences Sport en entreprise et l'augmentation du tarif pour les entreprises.

Êtes-vous pour ou contre l'organisation d'un loto par la commission sport en entreprise (sous réserve de validation juridique) ?

La proposition est adoptée à la majorité.

Êtes-vous pour ou contre l'augmentation du prix de la licence Sport en entreprise (+5/10€) ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Êtes-vous pour ou contre l'augmentation du prix de l'offre pour les entreprises (+90€) ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

Élection du responsable du Conseil des Présidents de Comités

Vote élection des responsable et responsable adjoint du CPC.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES : 11

Emmanuelle HERNANDEZ et Éric GELIN ont été élus avec 100% des voix exprimées.

Compte-rendu E-Vote n°1 (CPC)

Soutien au Développement Territorial (SDT)

La Commission Relation avec Territoire propose le Soutien au Développement Territorial (SDT). Le Conseil d'administration vote les modalités de ce contrat.

Êtes-vous d'accord d'accompagner les comités de la façon qui leur convient le mieux, avec une enveloppe fixe, comprenant des moyens humains et financiers ?

La mesure est adoptée à la majorité.

Validez-vous le montant de l'enveloppe de 24000 € par an sur l'olympiade 2026-2029 ?

Le montant de l'enveloppe est validé à la majorité.

Êtes-vous d'accord pour que les axes à développer par les comités, avec cette enveloppe, comprennent une thématique fédérale et une thématique régionale ?

Le choix de développer à la fois une thématique fédérale et une thématique régionale est adopté à la majorité.

Cf. Conseil d'Administration n°2

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

Championnat Parabad Régional

Le CA se positionne sur la date du championnat et les modalités de candidatures pour l'organisation de ce championnat.

Êtes-vous d'accord pour que le championnat Parabad se déroule 25 et 26 avril 2026 ?

Les dates pour le championnat Parabad sont validées à l'unanimité.

Êtes-vous d'accord pour ouvrir la candidature à l'organisation sur les trois prochaines années ?

La mesure est adoptée à la majorité.

Dans l'éventualité où un club candidaterait sur les trois années consécutives êtes-vous d'accord pour que l'organisation lui revienne ?

La mesure est adoptée à la majorité.

Le championnat Parabad se déroulera les 25 et 26 avril 2026.

L'appel à candidature pour son organisation portera sur trois années.

Un candidat aura la possibilité de postuler sur les trois années.

Cf. Conseil d'Administration n°2

Attribution Championnat Parabad Régional

Suite à l'appel à candidatures, seul le club de Blagnac s'est positionné pour l'organisation de ce championnat et cela sur trois ans.

L'organisation du championnat est attribuée au club de Blagnac pour trois ans à l'unanimité.

CR E-vote N°4

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

Partenariat Sportif

La commission Partenariat a choisi SPORTMINEDOR après l'étude des différentes candidatures. Êtes-vous d'accord d'établir un partenariat avec SPORTMINEDOR sur le mandat actuel ?

Le partenariat avec SPORTMINEDOR est accepté la majorité.

Cf. Conseil d'Administration n°2

Partenariat Solibad

La Ligue Occitanie Badminton arrive au terme de son partenariat avec l'association Solibad. Le Conseil d'Administration doit décider s'il souhaite reconduire ce partenariat jusqu'en 2029.

Le Conseil d'Administration vote en faveur du renouvellement de ce partenariat à la majorité.

Compte-rendu E-Vote n°5

Soutien au Développement Territorial (SDT)

La commission des Territoires souhaite soumettre au vote du Conseil d'Administration l'attribution aux comités départementaux des montants du SDT, ancien dialogue de gestion.

L'attribution des montants est acceptée à l'unanimité.

Compte-rendu E-Vote n°19

Règlement Championnat Régional Parabadminton

La Commission Parabadminton a remanié son Règlement sur le Championnat Régional Parabadminton.

Ce règlement a été soumis au vote auprès du Conseil d'administration.

Le Règlement est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu E-Vote n°29

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Commission disciplinaire (dossier 2025.02)

Extrait de la décision de la Commission Disciplinaire Régionale du 15 décembre 2025 sur les faits reprochés à Monsieur X .

Procédure :

La Commission Disciplinaire Régionale (CDR) a été saisie par le Responsable des Officiels Techniques de la Ligue Occitanie conformément à l'article 3.1 du règlement disciplinaire.

Rappel des faits :

Il a été reproché à M. X l'emploi d'un langage et d'une attitude non conformes au Code de conduite des joueurs de badminton.

Instructions et audience disciplinaire :

Les différents témoignages recueillis pendant l'instruction confirment ce comportement. M. X s'est présenté à son audience disciplinaire et a avoué les faits.

Considérant :

- L'article 3.2.9 du Code de conduite des joueurs,
- Le Règlement disciplinaire de la FFBaD,
- Que M. X ait avoué et regretté les faits,
- Que M. X n'ait jamais eu de sanctions.

La CDR décide à l'unanimité, conformément à l'article 5.1 du Règlement disciplinaire, de :
Sanctionner M. X d'un mois de suspension, assorti en totalité du sursis sur une période de 12 mois.

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Commission disciplinaire (dossier 2026.01)

Extrait de la décision de la Commission Disciplinaire Régionale du 1 avril 2026 sur les faits reprochés à Monsieur Y .

Procédure :

La Commission Disciplinaire Régionale (CDR) a été saisie par le Président, le Secrétaire Général, la Responsable de la Vie Sportive et le Responsable des Officiels Techniques de la Ligue Occitanie conformément à l'article 3.1 du règlement disciplinaire.

Rappel des faits :

Il a été reproché à M. Y l'emploi de propos inadaptés, mais non injurieux, lors d'échanges par mail avec un responsable d'Interclubs départemental.

Instructions et audience disciplinaire :

Les différents témoignages recueillis pendant l'instruction, ainsi que les preuves matérielles apportées au dossier, confirment ce comportement.

M.Y s'est présenté à son audience disciplinaire et a avoué les faits.

Considérant :

- Le Règlement disciplinaire de la FFBaD,
- Que M. Y ait avoué les faits et s'est excusé,

La CDR décide à la majorité, conformément à l'article 5.1 du Règlement disciplinaire, de :

Sanctionner M. Y du retrait de son poste de capitaine jusqu'à la fin de la saison sportive 2025-2026.